Charte de l'Entraineur



Mon club, ma passion

Les dirigeants dirigent, les entraîneurs entraînent, les joueurs jouent et les parents supportent.

L'entraineur est licencié au club pour former et éduquer les joueurs, être formé en tant qu'entraineur, et participer à la vie du club il a donc des droits et des devoirs.

L'entraineur a droit :

- Àune formation de qualité.
- Au plaisir du jeu, qui ne va pas sans la possibilité d'initiatives et le risque d'erreurs.
- Au respect de ses joueurs, coachs, dirigeants, adversaires et de tout l'environnement, en match notamment.
- À l'expression auprès des responsables des problèmes qu'il pourrait rencontrer.
- À la reconnaissance de ses efforts, de ses progrès et de ses difficultés.
- Au respect de sa personnalité, de ses convictions, voire de sa différence.
- Àl'attitude exemplaire de ses joueurs, dirigeants, et adversaires.
- À un rappel à l'ordre sans faiblesse sur les valeurs, s'il vient à sortir du « droit chemin ».

L'entraineur a le devoir :

- Dêtre assidu et ponctuel aux entrainements et aux compétitions, pour ne nuire ni au groupe ni à sa formation.
- Darriver environ 15mn avant le début de la séance pour être prêt à débuter à l'heure prévue.
- De s'assurer que les joueurs ont été récupéré par les parents.
- Dêtre appliqué et à l'écoute, de chercher à atteindre son « meilleur niveau ».
- Dêtre respectueux des règles du jeu, des dirigeants, de ses joueurs, de ses adversaires, de l'arbitre, des officiels, de son équipement, du matériel et des installations.
- Daccepter en toute circonstance les décisions des responsables.
- Dêtre juste dans ces décisions et ces choix.
- Prévenir le Directeur sportif en cas d'absence ou de retard.
- Venir avec une tenue de sport adaptée (sans les bijoux) à la pratique du basket-ball à chaque entrainement et à chaque match.
- De porter l'équipement du club BOBC
- Véhiculer une bonne image du club à tout moment et où qu'il soit.

- De participer à la vie du club : arbitrer, coacher, tenir les tables de marque, tenir la buvette...
- Dêtre responsable de son matériel.
- De payer toutes pénalités financières pour comportement antisportif (fautes techniques, disqualifiantes...).
- Organiser en lien avec le référent d'équipe la gestion de la vie de l'équipe (transports, RDV, lavage équipement, collation, tenue de table de marque, buvette, photos, score,
- Écrire un résumé de chaque rencontre et le transmettre aux dirigeants du club
- Être responsable de la valise équipement de l'équipe (pharmacie, ballon, maillots..)

Règles de vie à respecter :

- Connaître les règles de vie du groupe, les respecter.
- Participer aux petites tâches matérielles quand on le lui demande ou même spontanément : rangement du matériel, propreté des lieux, etc...
- Gérer de manière responsable son équipement personnel.
- Donner en toutes circonstances une bonne image de son club.
- Être un compagnon agréable dans la vie de groupe.
- Accepter, voire, aider, ceux qui rencontreraient des difficultés.
- Accepter et respecter les « différences ».